



Commerçant tenu par la loi fournir facture

Par **simi**, le **24/02/2013** à **10:50**

Bonjour

Un ami est venu à Paris pour des besoins professionnels et il avait besoin de facture. La plupart des taxis ont refusé de les lui fournir. Son employeur accepte de le rembourser (car les trajets étaient plus ou moins les mêmes endroits) si on lui fournit un texte de loi lui stipulant qu'en France les commerçants (dont les taxis) ne sont pas tenus par la loi de fournir une facture ou un ticket pour chaque prestation/vente.

Pourriez-vous

- si en France c'est obligatoire de fournir une facture/ticket pour chaque prestation?
- m'indiquez la référence juridique (article de loi) voir où je peux en faire une copie pour le lui fournir

SVP

Merci d'avance

Par **Legalacte**, le **24/02/2013** à **11:19**

Bonjour,

Vous m'étonnez beaucoup, je prend beaucoup les taxis parisiens, et ils fournissent toujours à la demande une facture.

Je n'ai jamais eu de refus de la part d'un chauffeur pour me fournir cette facture.